



Département de la Dordogne

Commune de Terrasson Lavilledieu

Avis d'appel public à la concurrence

AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Identification de la personne publique :

Commune de Terrasson-Lavilledieu

Espace Charles de Gaulle
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
Tél : 05 53 51 47 00

Objet de l'avis :

Mise en concurrence pour la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'activités économiques à Terrasson-Lavilledieu.

Procédure :

Conformément à l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes publiques, la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public de la Commune de Terrasson-Lavilledieu, objet du présent avis, nécessite la mise en œuvre d'une procédure de sélection préalable via des mesures de publicité et de mise en concurrence.

Durée :

Les autorisations sont données pour une durée d'un an à compter de leur délivrance.

Prix :

Le montant de la redevance d'occupation domaniale est fixé à 8€/M² par Délibération du Conseil Municipal n°2018-25 du 28 mars 2018.

Modalités d'obtention du dossier de consultation des intéressés :

Le dossier nécessaire à la formulation d'une offre, et notamment le Règlement de la consultation, est disponible :

- en Mairie
- par retour de mail à l'adresse suivante : marchespublics@ville-terrasson.com

Toutes pièces complémentaires ou renseignements relatifs à la délivrance des dites autorisations sont consultables en Mairie (plans, informations sur les règles d'urbanisme éventuellement applicables ...).

Attribution :

Les surfaces concernées, les conditions de remise des demandes d'autorisation et d'examen de celles-ci, les critères de sélection ainsi que leur mise en œuvre sont précisés dans le règlement de la consultation (RC).

Offres :

- Les offres devront être rédigées en français ou traduites par un traducteur assermenté.
- Date limite de réception des offres : Le 04 Mai 2018
- Délai de validité des offres : 120 jours

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : Le 06 Avril 2018

Recours :

Le Tribunal Administratif de BORDEAUX est compétent pour tout litige relatif à la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public :

Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet

CS 21490

33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr